

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1019-16**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2017, le règlement suivant :

**Règlement 1019-16 modifiant le Règlement 965-14 relatif au
traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une
allocation de transition au maire**

Le Règlement 1019-16 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 6^e jour de juin 2017

Céline LeBlanc
Greffière